



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 12 mai 2017 à 20 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de la mairie, sous la présidence de M. Francis DELOROZOY, le Maire.

Date de convocation : 04 mai 2017

Présents : M. Francis DELOROZOY – M. Raphaël LAURENT – Mme Sylvette DHOOSCHE – Mme Catherine SAUVAGE – Mme Suzanne HELLER – M. Benjamin FLAMANT – M. Gilles DELOROZOY – M. Jean-Marc HURAND – M. Romuald TESTA - M. Lionel LEGROS – Mme Christine DA SILVA - M. FLAMANT Benjamin

Pouvoirs : Mme Joëlle SOLIVEAU a donné pouvoir à M. Francis DELOROZOY

Absent(s) : Mme Marion BOYEAU

Absent(s) excusés : M. Xavier DEQUIEDT – M. Yves BONNET

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après lecture, le compte rendu de la séance en date du 04 avril 2017 est accepté à l'unanimité.

3. SDESM : Adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry – délibération 2017-4-1

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5211-18 ;

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33 ;

Vu la délibération n° 2017-27 en date du 28 mars 2017 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Saint Fargeau Ponthierry.

4. SIANE : Adhésion de la commune de Saint Rémy de la Vanne - délibération 2017-4-2 2016 - délibération 2017-4-3

Vu la délibération du 19 avril 2017 n°2017-018, du Syndicat Mixte fermé d'Assainissement dénommé SIANE et conformément à l'article 6 des statuts du SIANE adopté par arrêté DRCL BCCCL 2014-n°22

Vu la délibération du 06/04/2017 de la Commune de Saint Rémy de la Vanne Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord pour l'adhésion de la Commune de Saint Rémy de la Vanne au Syndicat mixte fermé d'Assainissement SIANE pour :
la compétence B : assainissement non collectif

5. PLU : Retrait de la délibération n°2016_4_10 du 25 novembre 2016 - délibération 2017-4-3

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le courrier du préfet de Seine-et-Marne en date du 20 avril 2017 ;

Vu la délibération n° 2016_4_10 du conseil municipal en date du 25 novembre 2016 relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération n° 2016_4_10 du conseil municipal en date du 25 novembre 2016 relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

6. PLU : Retrait de la délibération n°2017-2-2 du 15 mars 2017 - délibération 2017-4-4

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le courrier du préfet de Seine-et-Marne en date du 20 avril 2017 ;

Vu la délibération n° 2017_2_2 du conseil municipal en date du 15 mars 2017 relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RETIRE la délibération n° 2017_2_2 du conseil municipal en date du 15 mars 2017 relative au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

7. SDESM : Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS - délibération 2017-4-5

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS ;

Considérant la population de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités locales

8. Travaux Route de Bassevelles - délibération 2017-4-6

Vu le projet de réfection de voirie de la route de Bassevelle,

Vu le devis n°16BM057 en date du 13 décembre 2016 présenté par la société WIAME,

Monsieur le Maire explique que les travaux de voirie qui seront effectués par WIAME est un complément de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, le devis n°16BM059 de la société WIAME pour un montant de 5 177.50€ HT avec une TVA à 20 % soit 6 213€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux cités

9. Engazonnement de la citerne dans le hameau Bitibout - délibération 2017-4-7

Vu le projet d'engazonnement de la citerne dans le hameau Bitibout

Vu le devis en date du mardi 28 février 2017 présenté par la société MORTIER JACKY

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les devis suivants :

- Devis de la société OLIVIER DEQUIEDT en date du 4 novembre 2016 pour un montant de 2 908.65€ TTC

- Devis de la société MORTIER JACKY date du mardi 28 février 2017 pour un montant de 1 140€ TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE, le devis de la société MORTIER JACKY pour un montant de 950€ HT avec une TVA à 20 % soit 1 140€ TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux travaux cités

10. Extension du site Natura 2000 « le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » - délibération 2017-4-8

Vu le courrier du préfet de Seine-et-Marne en date du 05 mai 2017

Vu l'article R. 414-3-III du code de l'environnement

Conformément à la circulaire ministérielle n° 2008/01 du 6 mai 2008 relative aux évolutions du réseau Natura 2000 et aux instructions pour la proposition de sites nouveaux ou la modification des sites existants, une consultation a été lancée, pour l'extension du périmètre du site Natura 2000.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFUSE l'extension du site Natura 2000 et,

PRECISE qu'il n'y a pas assez de renseignements sur la conséquence de l'extension du périmètre du site Natura 2000.

11. Questions diverses

- Le Conseil Municipal établit les plages horaires des prochains bureaux de vote pour les élections législatives du 11 et 18 juin 2017.
- Le maire donne des informations sur le changement des luminaires d'éclairage public.
- M. Raphaël LAURENT explique le déroulement et les changements, relatif au nouvel aménagement de la salle polyvalente.
- Mme Catherine SAUVAGE demande à ce que l'on adresse un courrier aux administrés, habitant les maisons du numéro 9 et 10 de la rue du Moulin du Pont pour livraisons ultérieures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Orly-sur-Morin, le 12 mai 2017

Le Maire

Francis DELOROZOY